Extrait du site UGTG.org	
ırl :Â http://ugtg.org/spip.php?article361	
Incarcération de Michel MADASSAMY	
	- Expressions - Communiqués -
Date de parution : 29 novembre 1999	
Date de mise en ligne : jeudi 21 juin 2001 Mis à jour le : vendredi 5 septembre 2008	
	TIOM C
	UGTG.org

Pointe-ÃEuros-Pitre le 22 juin 2001

COMMUNIQUÃO DE PRESSE

ÃEuros propos du procÃ"s de Michel MADASSAMY suite aux événements du 27 mai en Guadeloupe

AprÃ"s 7 heures d'audience, le fameux dossier de saccage du 27 mai de Michel MADASSAMY s'est réduit comme peau de chagrin :

ÃEuros l'audience :

- absence des plaignants;
- absence des témoins ;
- absence de demande d'indemnisation pour cause de préjudice matériel.

Ce procÃ"s est devenu un cours magistral d'Histoire des Ã}les françaises d'Amérique.

Les incohérences du dossier du Ministère Public ont été mises au grand jour et la volonté de réduire les incidents du 27 mai à des voies de fait commises en réunion à été battue en brèche.

Les avocats élevés au rang de procureurs de l'Histoire ont fustigé une procédure criminelle de comparution immédiate et la mise en détention provisoire illégale parce qu'invalidée par la Cour d'Appel de Basse Terre, pendant 12 jours de Michel MADASSAMY.

Le vent de l'Histoire a soufflé et a balayé les scories de l'administration judiciaire coloniale de la France en Guadeloupe.

Le dossier politique construit de toutes pièces par le pro-consul Jean-François Carenco et son procureur VOGT aux ordres du patronat béké s'est effondré comme un château de carte.

La délibération du 06 juillet devra constater la manipulation dont a fait l'objet ce dossier et devra consacrer la relaxe pure et simple de Michel MADASSAMY;

C'EST EN TOUS CAS NOTRE FERME ET DÃOFINITIVE REVENDICATION. LA MOBILISATION CONTINUE.

Le Secrétaire Général

Gaby CLAVIER